

**Vendredi 13 Avril 2012 – 15H00 à 20H00**  
**Samedi 14 Avril 2012 – 08H30 à 12H30**

**Présents**

Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Dominique SAGARY, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN, Stéphane ZIMMER

**Absents excusés** Frank BIGNET, Denis JAEGER



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

**1. Administration, informations générales**

**1.1 Point licences**

Le tableau diffusé en réunion laisse apparaître que le nombre de licences est en augmentation, soit + 7,5 % au 12 avril 2012, en comparaison, à date identique, à la saison 2011. Nous enregistrons déjà 12 Clubs supplémentaires par rapport à la clôture du 31 octobre dernier, soit 684 à ce jour, et nous pouvons espérer passer la barre des 700 structures en cours de saison.

Philippe LESCURE fait remarquer aux membres du Bureau Directeur, que la F.F.TRI. a multiplié par deux ses licenciés, au cours des 10 dernières années, ce qui est de bonne augure pour l'avenir.

A noter que ce tableau, permettant de suivre au plus près l'évolution des licenciés est envoyé mensuellement aux Président(e)s de Ligues régionales, et qu'il sera également diffusé aux membres du Comité Directeur.

**1.2. Frais de dossier demande de mutation : quel retour vers les Ligues**

Les frais de dossier concernant les mutations ont toujours été perçus par la fédération. Au cours de l'assemblée générale fédérale dernière, la question d'une répartition entre la fédération et les ligues régionales a été posée, une partie de l'examen des mutations étant réalisée au niveau régional. Dans un courrier daté du 13 février dernier, Gérard OREGGIA, Président de la Ligue Provence-Alpes saisit le Président LESCURE, afin qu'une réflexion soit menée sur ce point.

Les coûts ayant déjà été votés pour la saison prochaine, cette question sera traitée dans le cadre de la réflexion sur les coûts 2013-2014.

**1.3. Comité Directeur du 9 Juin**

**- Projet d'ordre du jour**

L'ordre du jour du Comité Directeur de juin est complété directement en réunion. Il évoluera encore et sera proposé par e-mail aux membres du Bureau Directeur.

Patrick SOIN précise que les mouvements récents de personnel seront abordés lors de ce comité directeur, et notamment l'arrivée de Clélia GIBEAUX sur le pôle comptabilité, et d'une nouvelle personne au standard, à compter du 23 avril prochain.

**- Organisation**

La réunion du Comité Directeur de juin se déroulera au CNOSF, et l'hébergement est prévu à l'Hôtel Ibis Gentilly.

#### **1.4 Proposition de convention F.F.TRI. / F.M.TRI**

Le projet de convention entre la F.F.TRI. et la F.M.TRI., est présenté aux membres du Bureau Directeur. Une précision sera apportée dans cette convention, stipulant que l'agrément sera donné à la F.M.TRI., concernant une épreuve, après avis favorable de la Ligue Côte d'Azur.

Approuvé par le Bureau Directeur, ce projet sera présenté pour validation au Comité Directeur du 9 juin 2012.

#### **1.5. Conditions d'intervention du personnel fédéral sur le Triathlon de Paris**

Chaque année, le personnel fédéral effectue des heures supplémentaires dans le cadre de l'organisation du Triathlon de Paris. Il est important de spécifier si ces heures seront simplement récupérées ou payées.

Le BDF valide le paiement des heures supplémentaires réalisées par le personnel fédéral dans le cadre de l'organisation du Triathlon de Paris 2012.

#### **1.6. Déménagement F.F.TRI.**

Missionnés par le Président, Guillaume FRITSCH et Bernard SAINT-JEAN ont prospecté afin de trouver de nouveaux locaux pour héberger le siège fédéral, les locaux actuels étant devenus beaucoup trop étroits au regard de l'activité et du nombre croissant de personnel. Plusieurs locaux ont été visités ces derniers mois, et c'est celui qui abrite actuellement la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saint-Denis qui semble le plus intéressant.

- Propriété de l'Etat, le bâtiment est indépendant, et évalué par les Domaines à 1 250 000 €. Une négociation à la baisse reste possible.

- Le local est propre et peut-être occupé sans gros travaux, sauf à prévoir aménagement pour un accès aux personnes en situation de handicap.

- La superficie totale est de 713 m<sup>2</sup>, dont 180 m<sup>2</sup> de sous sol. A noter la présence de terrasses à ciel ouvert et d'un petit terrain.

- Le bâtiment se situe à une dizaine de minutes à pied d'une station du RED D (à deux stations de la Gare du Nord), et quelques 700 mètres de la ligne 13 du métro, avec la ligne de Tram n°8 en construction à proximité.

Les membres du Bureau Directeur sont favorables à ce projet et valident la proposition d'organiser un Comité Directeur et une Assemblée Générale Extraordinaire pour valider cette acquisition.

#### **1.7. Nouveau membre Commission Nationale de Discipline – G ROUAULT**

Sur proposition de Christophe LEGRAND, Président de la Commission Nationale de Discipline, les membres du bureau directeur valident l'intégration de Grégory ROUAULT à cette instance.

Cette proposition devra soumise au vote du CDF du 9 juin prochain.

### **2. Communication et Marketing**

#### **2.1. Suivi marketing 1<sup>er</sup> trimestre 2012**

Frank GASQUET présente un point d'étape sur le suivi de ce secteur d'activité.

Concernant le Triathlon de Paris, il faut saluer l'arrivée de Garmin et noter le retrait de Peugeot, Ticketnet. A ce jour, le Partenariat sur Paris s'élève à 275 000 €, dont 75 000 € de produits et services.

Il n'y a aucun partenaire, pour le moment, sur le Triathlon de Nice. A noter toutefois la présence de l'Equipe.

Frank GASQUET fait savoir qu'il est particulièrement insatisfait du marketing Internet.

#### **2.2. Evolution site internet 2012**

Frank GASQUET fait part des évolutions concernant le site internet, et notamment :

- Encart spécifique pour les clubs de D1 et D2, les organisateurs, suite à la suppression du Guide « papier » des Grandes Epreuves Fédérales.

- Evolution de la carte interactive.

- Page spéciale Jeux Olympiques

- Possibilité d'intégrer des documents téléchargeables.
- Historique du Triathlon de Nice

Frank GASQUET fait part du retour de l'enquête effectuée auprès des utilisateurs internes (Elus) du Site internet fédéral. Globalement, le site apparaît « confus », et devrait être plus intuitif, notamment afin que les néophytes y naviguent plus aisément. La technologie doit encore évoluer. A noter l'importance d'un lien direct, sur la page de présentation, avec les sites des Triathlons de Paris et de Nice.

### 2.3. Evolution de la version papier du calendrier fédéral

Suite à la suppression du guide des Grandes Epreuves Fédérales, à l'évolution de la communication fédérale, qui tend à réduire l'utilisation de papier, il apparaît, de façon unanime, que les Athlètes comme les organisateurs restent très attachés au calendrier fédéral annuel, en version papier. Il est donc proposé d'intégrer à la version papier de ce calendrier, toutes les informations concernant les Grandes Epreuves Fédérales, les organisateurs, les Clubs. Ce calendrier devant être édité avant le 31 janvier, Frank GASQUET propose aux membres du Bureau Directeur de réfléchir à une solution à venir pour que le calendrier fédéral, qui pourrait contenir de nombreuses informations, soit le seul outil de communication en version papier.

### 2.4. Triathlète Magazine

Le contrat avec Triathlète Magazine prend fin le 30 octobre 2013. Le magazine étant naturellement associé à la F.F.TRI. par nos licenciés, certains le considérant comme la « revue fédérale », l'hypothèse d'un rapprochement F.F.TRI. / Triathlète Magazine au travers de l'acquisition de part est à étudier.

## 3. Finances

### 3.1. Créances au 31 mars 2012

Le tableau des créances est étudié en réunion.

Une Ligue est en retard sur la 1<sup>ère</sup> facture des licences, et doit régler dans les jours à venir.

La créance du Triathlon de Rennes (3 125 €) est toujours en suspend, même si l'organisateur s'était engagé à régler en deux fois, fin 2011.

Les autres créances, pour un montant proche de 15 000 €, sont en cours d'être réglées.

### 3.2. Rémunération CTN et médecins / Assedic

Notre cabinet d'expertise comptable nous a fait savoir que la cotisation au régime d'assurance chômage pour les cadres techniques et les vacataires (médecins, kiné, etc.) était obligatoire. La F.F.TRI. suivra les recommandations du cabinet expertise comptable, ce qui aura pour conséquence une diminution de la rémunération fédérale nette des personnes concernées.

### 3.3. Point financier AG 2012

Les comptes de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée à La Réunion sont arrêtés. Le budget total dépenses s'élève à 113 384,52 €, pour des produits répartis ainsi :

Volet Produits		Réalisation
		Montants TTC
a	<u>F.F.TRI.</u>	€ 34 628,52
b	<u>Conseil Régional</u>	€ 25 000,00
c	<u>Conseil Général</u>	€ 5 000,00
d	<u>Ile de la Réunion Tourisme</u>	€ 2 263,00
e	<u>Partenariat Privé</u>	€ 38 893,00
f	<u>Restauration et Espaces (échanges de services)</u>	€ 7 600,00
		€ 113 384,52

Le coût de cette opération rentre dans le cadre de l'organisation d'une Assemblée Générale fédérale qui se situe, sur ces dernières années, dans une fourchette allant de 28 à 35 000 €.

Les membres du Bureau Directeur souhaitent que les comptes de cette Assemblée Générale soient validés par l'expert comptable et qu'une communication spécifique soit faite lors du Comité Directeur de juin prochain.

### 3.4. Valorisation prestation F.F.TRI. – Triathlon d'Agadir 2012

Bernard SAINT-JEAN fait part d'une valorisation des prestations fédérales sur le Triathlon d'Agadir 2011 à hauteur de 25 000 €. Cet accompagnement n'a pas été facturé car il entrait dans le cadre d'une aide au développement de la fédération marocaine de triathlon nouvellement créée. Afin de continuer d'accompagner le Triathlon Marocain dans son développement, les membres du Bureau Directeur proposent, pour 2012, de valoriser et de facturer les prestations fédérales à hauteur de 15 000 €.

Cette proposition est validée par les membres du BDF.

### 3.5. Merchandising

Jean-Michel BUNIET propose que les recettes de merchandising, la vente des T-Shirts féminins, puissent être fléchées vers la commission correspondante.

Les membres du BDF valident cette proposition en précisant que ce principe ne s'applique qu'aux produits de la vente des T-Shirts féminins.

## 4. Vie Sportive – Direction Technique Nationale, Haut Niveau, Développement

### 4.1. Grand Prix de Toulouse : proposition d'évolution des règles de course

Les règles de course du Grand Prix de Toulouse (16 juin 2012), non prévues dans la RGF, et qui ont été modifiées depuis le Comité Directeur du 5 février 2012, sont présentées en réunion par Dominique FRIZZA, et approuvées par les membres du Bureau Directeur. Elles seront présentées pour validation au Comité Directeur du 9 juin 2012, suivant le tableau ci-dessous, les modifications apparaissant en jaune.

Il est précisé que les clubs de D1 adhèrent à ces règles dont ils ont déjà eu connaissance.

### REGLES DE COURSES – Grand Prix de Toulouse – 16 Juin 2012

1. Les 16 équipes masculines et les 13 équipes féminines de 1<sup>ère</sup> division de Triathlon de la saison 2011/2012 composées chacune de 5 athlètes dont 1 de nationalité française.
2. Aucune équipe U23
3. **PRINCIPE** : « Super sprint relais **2 – 1 – 2** » (au lieu de 2 – 2 – 1)  
Les 2 premiers athlètes de chaque équipe plongeront ensemble d'un ponton pour enchaîner les 3 épreuves et transmettre le relais après la course à pied à leur équipier qui passera le « témoin » aux 2 derniers relayeurs de l'équipe dont 1 seul des 2 athlètes déterminera le classement final de la 3<sup>ème</sup> étape du Grand Prix Lyonnaise des Eaux.
4. L'ordre des dossards de l'équipe correspondra à l'ordre des relais
5. L'ordre des relais de l'équipe sera à déposer à l'A.P. ou au Délégué Technique (à définir) au maximum une heure avant le 1<sup>er</sup> départ
6. Le relais s'effectuera par contact d'une main sur une partie du corps du relayeur **ou d'un des 2 relayeurs.**
7. En plus des fautes répertoriées dans le tableau de la RG, le non respect du passage de relais (contact non effectué ou zone non respectée), ainsi que les fautes commises dans AT1 et AT2, entraîneront 7 secondes/faute dans la « penalty box » située à 400m de la ligne d'arrivée à effectuer par le dernier relayeur (celui-ci effectuant la ou les pénalités reçues par l'équipe avant de franchir la ligne d'arrivée) : **1 pénalité = 7 secondes**
8. Lors du 1<sup>er</sup> relais, c'est le deuxième des deux relayeurs qui effectuera le relais à l'athlète du 2<sup>ème</sup> relais.
9. RELAIS :  
1<sup>er</sup> relais :
  - **En cas d'abandon (ou de disqualification) sur une des épreuves de son relais (Natation ou cyclisme ou course à pied) d'un des 2 athlètes :**  
Lors de l'arrivée du relayeur restant, le relayeur du 2<sup>ème</sup> relais respectera **un Stop & Go de 25 secondes plus « Malus éventuel de 15 secondes si disqualification »** (Zone d'attente située à côté zone relais)
  - **En cas d'abandon (ou de disqualification) sur une des épreuves de son relais (Natation ou**

**cyclisme ou course à pied) des 2 athlètes :**

L'athlète du 2<sup>ème</sup> relais partira à la position de la place que l'équipe occupait à la sortie de la transition 1 voire de la transition 2 du 1er relais (à définir). (Ex: 5ème après AT1 ou AT2 relais) augmentée d'un **Stop & Go de 50 secondes** plus « Malus éventuel de 15 secondes par disqualification » (Zone d'attente située à côté zone relais)

2<sup>ème</sup> relais :

- **En cas d'abandon (ou de disqualification) sur une des épreuves de son relais (Natation ou cyclisme ou course à pied) de l'athlète :**

Lors de l'arrivée du relayeur, les relayeurs du 3<sup>ème</sup> relais respecteront **un Stop & Go de 25 secondes** plus « Malus éventuel de 15 secondes si disqualification » (Zone d'attente située à côté zone relais)

3<sup>ème</sup> relais :

- **Seul un athlète du relais passera la ligne d'arrivée et déterminera le classement final de l'équipe, le 2<sup>ème</sup> athlète devant stopper à la hauteur de la « penalty box ».**

- **En cas d'abandon (ou de disqualification) sur une des épreuves de son relais (Natation ou cyclisme ou course à pied) de l'un des 2 athlètes, le relayeur restant devra respecter un **Stop & Go de 25 secondes** plus « Malus éventuel de 15 secondes si disqualification » dans la « penalty box » situé à 400m de l'arrivée en plus de(s) pénalité(s) de « 7 secondes » éventuelles.**

- **En cas d'abandon des 2 athlètes, l'équipe sera classée à la dernière place sur l'étape**

**10. Les coachs devront signaler les abandons éventuels à l'AP ou DT avant la fin de chaque relais.**

11. Les autres règles inscrites à la Réglementation Sportive en vigueur restent applicables

**12. Lors du protocole, les meilleurs temps réalisés sur la totalité du triathlon Super Sprint seront récompensés au classement « scratch » et U23**

#### **4.2. Triathlon de Paris**

Cédric GOSSE et Bernard SAINT-JEAN présentent un point sur l'organisation du Triathlon de Paris :

- A ce jour, 2 917 dossards sont réservés (105 en relais et 2817 en individuels).
- Le Village sera positionné au Trocadéro.
- Une conférence de presse s'est déroulée récemment en présence d'Emmie CHAREYRON et Vincent LUIS, elle était orientée sur l'aspect santé, et a connu un vif succès, en touchant notamment des médias nouveaux.
- Des réflexions sont menées pour envisager un accueil spécifique pour les femmes, avec des aménagements particuliers au niveau des tentes, par exemple.
- Une demande de dérogation est en cours, concernant le port de la combinaison (interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C) au regard du nombre important de non licenciés.

Par ailleurs, Cédric GOSSE fait part d'un courrier adressé par la Ligue Ile de France au Président LESCURE, dans lequel elle propose de s'intégrer totalement dans l'organisation du Triathlon de Paris avec répartition (pourcentage à définir) des déficits ou des bénéfices potentiels, dans le même principe que ce qui a été convenu avec la ligue Côte d'Azur pour l'organisation du Triathlon de Nice.

Au regard de la situation actuelle, et notamment du projet de création d'une structure dédiée à l'évènementiel, les membres du Bureau Directeur, prenant en compte la proposition de la Ligue Ile de France, souhaitent que cette question soit traitée dans le cadre plus général de l'avenir du secteur évènementiel de la F.F.TRI..

#### **4.3. Triathlon de Nice**

Dominique SAGARY et Bernard SAINT-JEAN suivent ce dossier au plus près, et n'ont pas d'information particulière à donner ce jour.

#### **4.4. Présentation de la composition des Championnats de France des Clubs 2012 de Duathlon et Triathlon**

Dominique FRIZZA présente la composition définitive des différentes divisions, pour la saison 2012.

TRIATHLON D1H 2012		TRIATHLON D1F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	E C SARTROUVILLE	1	POISSY TRI
2	POISSY TRI	2	CHARLEVILLE TRI ARDENNES
3	LES SABLES VENDEE TRI	3	T C G 79 PARTHENAY
4	SAINT-RAPHAËL TRI	4	TRI CLUB CHATEAUROUX 36
5	ROUEN TRI	5	LAGARDERE PARIS RACING
6	LAGARDERE PARIS RACING	6	STADE POITEVIN TRI
7	MULHOUSE OLYMPIQUE TRI	7	SAINT-RAPHAËL TRI
8	T C G 79 PARTHENAY	8	SAINT AVERTIN SPORTS TRI 37
9	ST JEAN DE MONTS VENDEE TRI	9	BRIVE LIMOUSIN TRI
10	TEAM TRI BAIE DE SOMME	10	TRI VAL DE GRAY
11	METZ TRI	11	ISSY LES MOULINEAUX TRIATHLON
12	VERSAILLES TRI	12	TRI SUD 18
13	SAINTE GENEVIEVE TRI	13	NOYON PUISSANCE 3
14	GPE TRI VESOUL	14	
15	TC ST QUENTIN EN YVELINES		
16	LA ROCHELLE TRIATHLON		

TRIATHLON D2H 2012		TRIATHLON D2F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS	1	TOC CESSON
2	TRI SAINT AMAND DUN	2	AUTUN TRIATHLON
3	BESANCON TRI	3	TRICASTIN TRIATHLON CLUB
4	TRIATH'LAIX	4	LES PIRANHAS
5	VALENCE TRIATHLON	5	VITROLLES TRIATHLON
6	AUTUN TRIATHLON	6	LA ROCHELLE TRIATHLON
7	VITROLLES TRIATHLON	7	STE GENEVIEVE TROATHLON
8	SUD TRI PREFORMANCE	8	DIJON TRIATHLON
9	LES PIRANHAS	9	BREST TRIATHLON
10	CRV LYON	10	VERSAILLES TRIATHLON
11	MONTLUCON	11	OSML
12	CAEN TRIATHLON	12	ECA CHAUMONT TRI DUA
13	TRI CLUB LIEVIN	13	METZ TRIATHLON
14	ISSY LES MOULINEAUX	14	TRITONS MELDOIS
15	TRICASTIN TC	-	
16	TEAM CHARENTES TRI COGNAC	-	

DUATHLON D1H 2012		DUATHLON D1F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	CLUB TRI MARVILLE 55	1	ISSY TRI
2	VITROLLES TRI	2	TRI SAINT AMAND DUN 18
3	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	3	COTE D'OPALE TRIATHLON CALAIS ST OMER
4	ECA CHAUMONT TRI DUATHLON	4	LES TRITONS MELDOIS
5	METZ TRI	5	METZ TRI
6	LES TRITONS MELDOIS	6	CLUB DES NAGEURS DE PARIS
7	TRI SAINT AMAND DUN 18	7	CHARTES METROPOLE TRI
8	TC JOUE les TOURS	8	LES PIRANHAS
9	EVREUX AC TRIATHLON	9	EVREUX AC TRIATHLON
10	RENNES TRI	10	CAMBRAI TRIATHLON
11	COTE D'OPALE TRIATHLON CALAIS ST OMER	11	
12	CAMBRAI TRI	12	
13	ISSY LES MOULINEAUX		
14	ROUEN TRIATHLON		
15	BILLOM TRIATHLON		
16	OSML NATATION		



DUATHLON D2H 2012	
Rang	Club
1	LES PIRANHAS
2	CHARTRES METROPOLE TRI
3	ST LAURENT NOUAN TRIATHLON
4	TRI CLUB CHATELLERAULT
5	AVIGNON LE PONTET TRIATHLON
6	ENVY EPINAY TRIATHLON
7	RACING CLUB D'ARRAS TRIATHLON
8	MAT 72
9	SENART TRIATHLON
10	ASCE TRIATHLON
11	DIJON TRIATHLON
12	TRIATHLON 12 RODEZ
13	ANGERS TRIATHLON
14	VITTEL TRIATHLON
15	ENDURANCE 72
16	

#### 4.5. Retour de la réunion des Clubs de D1 Duathlon

Le point principal qui ressort de cette réunion, c'est le souhait des clubs de bénéficier de davantage de communication et de médiatisation.

Il est demandé à Frank GASQUET si un plan média spécifique peut être étudié.

#### 4.6. Evolution des règles de fonctionnement de la CNS

Dominique FRIZZA présente aux membres du Bureau Directeur un projet d'évolution des règles de fonctionnement de la Commission Nationale Sportive.

Cette proposition est validée par les membres du BDF et elle sera soumise à l'approbation du Comité Directeur de juin 2012.

### 1. MISSIONS

La mission de la Commission Nationale Sportive (C.N.S.) s'oriente autour de deux axes:

#### Domaine sportif

La Commission Nationale Sportive :

- Définit et publie les modes de qualification, contrôle les inscriptions des épreuves fédérales nationales. **Grandes Epreuves Fédérales.**
- **Valide les quotas par ligue régionale des qualifiés aux Grandes Epreuves Fédérales, avant diffusion par la Direction Technique Nationale.**
- Entérine les résultats et le classement général des **Grandes Epreuves Fédérales**, sous réserve de toute procédure susceptible d'invalider le résultat final
- Propose au Bureau Directeur et au Comité Directeur, **après concertation avec** par l'intermédiaire de la Commission Nationale de la Réglementation (C.N.R.), les évolutions des projets sportifs nationaux D1, D2, et des Grandes Epreuves Nationales Fédérales.
- Est l'interface entre les clubs de D1 de Triathlon et de Duathlon, les organisateurs et les instances dirigeantes de la F.F.TRI.
- Assure, en liaison avec la Commission Nationale des Grandes Epreuves, **CNGE**, le suivi des relations avec les Clubs de D1, **D2** de Triathlon et de Duathlon.
- Valide les couleurs de tenues proposées par les clubs de Division 1 de Duathlon et Triathlon.
- Valide les clubs et les athlètes composant **les équipes des Championnats de France des Clubs de Division 1 et 2 des Championnats de France des Clubs** avant présentation au Comité Directeur Fédéral.

#### Domaine réglementaire

La Commission Nationale Sportive:

- **La C.N.S.** Contrôle la validité des adhésions à la F.F.TRI. (licences et mutations) et statue sur les demandes de mutations non déposées conformément à la Réglementation Générale Fédérale en vigueur de la F.F.TRI. ou entraînant opposition, **après avis en première instance des ligues concernées.**
- Etudie avec le Président de la C.N.R les demandes de dérogations aux distances et définit la **classification de l'épreuve (possibilité d'une redéfinition des coûts et de l'accessibilité aux**

différentes catégories d'âge).

- Analyse les fiches de conclusions des Arbitres Principaux des Grandes Epreuves Fédérales (G.E.F) épreuves fédérales nationales et internationales organisées en France,
- Enregistre les disqualifications pour infractions et prononce les suspensions sur la base de la R.G.F Réglementation Sportive.
- Traite les réclamations et les contestations en première instance. Elle statue après instruction des dossiers. La décision rendue en dernier ressort, est notifiée aux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 2. COMPOSITION

La C.N.S. est composée au minimum de quatre membres dont :

- le Président de la C.N.G.E.
- un membre proposé par la DTN et validé par le Président de la C.N.S.

## 3. PROCEDURES

### 3.1. Domaine Sportif

#### 3.1.1. Modes de sélection

La C.N.S. définit annuellement les modes et modalités de sélection aux épreuves fédérales nationales. **Grandes Epreuves Fédérales.**

#### 3.1.2. Résultats des grandes épreuves

La C.N.S. entérine les résultats et le classement général des épreuves inscrites au calendrier des grandes épreuves, au plus tard **15 jours sept jours** après le déroulement de celles-ci **et 7 jours au plus tard avant l'épreuve suivante** et après avoir analysé la fiche de conclusion de l'épreuve signée par l'Arbitre Principal. Au vu de cette analyse, elle met à jour le fichier des infractions ayant entraîné une disqualification (carton rouge).

### 3.2. Domaine réglementaire

#### 3.2.1. Affiliations - Adhésions – Agréments - Mutations

La C.N.S. contrôle la validité, est saisie et statue sur toutes les demandes d'examen ou infractions constatées sur les affiliations, adhésions ou demandes d'agrément.

**La CNS étudie avec le Président de la C.N.R les demandes de dérogations aux distances et définit la classification de l'épreuve ce qui peut entraîner une redéfinition des couts et de l'accessibilité aux jeunes.**

La C.N.S. contrôle la validité des mutations, est saisie des demandes de mutation non déposées conformément à la Réglementation Générale de la F.F.TRI. ou entraînant opposition, après avis en première instance de la ou des ligues concernées.

Elle statue après instruction des dossiers. La décision rendue **en dernier ressort**, est notifiée aux parties par lettre recommandée avec AR.

#### 3.2.2. Grandes épreuves

##### 3.2.2.1. Arbitrage de conflits

La C.N.S. sera saisie et arbitrera tous les différends et désaccords entre clubs, organisateurs et organes fédéraux. **Pour statuer la CNS devra être composée de 3 membres minimum dont le Président de la Commission. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.**

##### 3.2.2.2. Réclamations / contestation

La C.N.S. se réunit et statue dans **les dix jours ouvrables** après réception d'une **contestation ou** d'une réclamation

- ~~portée par un concurrent ou un club sur une décision de la C.N.G.E. (pénalités D1-D2-D3)~~
- ~~portant sur tout fait survenu au cours d'une grande épreuve et non sanctionnée par l'arbitrage.~~

~~La décision de la C.N.S. sera transmise aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception.~~

Après réception d'une **contestation ou** d'une réclamation, la C.N.S. se réunit et statue dans **le délai prévu par la Réglementation Générale Fédérale :**

- **Une réclamation ne peut porter que sur des faits survenus au cours d'une grande épreuve**



fédérale et non sanctionnés par l'arbitrage.

- Une contestation ne peut porter que sur les pénalités infligées par la C.N.G.E. (pénalités D1-D2-D3)

La décision de la C.N.S. sera transmise aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception

### **3.2.2.3. Barème des suspensions**

**Deux** disqualifications sur une ou plusieurs courses de la même saison entraînent **une** suspension pour **une** course. Cette course de suspension est obligatoirement l'épreuve fédérale nationale ou internationale qui suit la course sur laquelle la deuxième disqualification a été enregistrée.

La suspension enregistrée à l'issue de la dernière épreuve fédérale nationale ou internationale de l'année en cours est reportée sur la première épreuve nationale ou internationale organisée en France l'année suivante. L'organisateur concerné est dans tous les cas avisé par la C.N.S.

Toute suspension prononcée par la C.N.S. est notifiée à l'intéressé, à son club, à sa Ligue, à la C.N.A et à la D.T.N, si l'athlète concerné est inscrit sur liste SHN.

La C.N.S. se réserve le droit de demander la saisine de la Commission Nationale de Discipline, selon la procédure officielle, pour tout fait qu'elle juge d'une extrême gravité.

## **4.7. Réflexion quant à l'évolution des droits liés à l'organisation des Grandes Epreuves Fédérales**

Il est proposé de réfléchir, de façon globale, à l'évolution des coûts des labels, mais aussi des différents championnats de France. Il est proposé que Dominique SAGARY intègre dans son groupe de travail les élus suivant : Dominique FRIZZA, Jean-Michel BUNIET et Frank GASQUET

Cette proposition est acceptée par les membres du BDF. Les éventuelles propositions d'évolution sont attendues pour la fin du mois de mai 2012.

## **4.8. Primes JO Londres 2012**

Stéphane ZIMMER rappelle la décision prise par le Bureau Directeur du 13 janvier 2012, concernant le montant des primes octroyées par la fédération aux sportifs et à l'équipe technique en cas de médaille olympique :

<b>Primes fédérales sportifs médaillés</b>		<b>Primes fédérales équipe technique</b>	
<b>Primes</b>	<b>En euros</b>	<b>Primes</b>	<b>En euros</b>
OR	25 000	OR	12 500
ARGENT	10 000	ARGENT	5 000
BRONZE	6 500	BRONZE	3 250

Il est précisé que les primes prévues pour l'équipe technique en cas de médaille olympique s'entendent toutes charges comprises (salariales et patronales).

Les primes de résultats distribués aux athlètes médaillés ne sont pas soumises à contributions sociales. La convention SHN / F.F.TRI. 2011 / 2012 sera complétée par un Avenant faisant apparaître les engagements du sportif médaillé olympique vis-à-vis de la F.F.TRI.. Il s'agit pour la F.F.TRI. de s'assurer de la disponibilité du sportif médaillé afin de valoriser la discipline et le sportif lui-même auprès des médias, du grand public et d'éventuels partenaires privés et institutionnels.

Il est précisé que l'image individuelle d'un sportif participant aux JO est à la disposition du CNOSF pendant toute la durée de l'événement. La F.F.TRI. peut exploiter l'image individuelle de ce dernier une fois les JO clôturés (13 août 2012).

Le Bureau Directeur valide ainsi la proposition ci-dessous, avec pour date de fin d'application, la fin de la saison 2015-2016 (31 octobre 2016) :

« Un sportif de l'Equipe de France de Triathlon obtenant une médaille d'argent aux JO s'engage à :

- Se rendre disponible auprès de la F.F.TRI. pour des sollicitations média dans la limite de 10 jours effectifs (consécutifs ou non).

- Se rendre disponible auprès de la F.F.TRI. pour des opérations de relations publiques (séances de dédicaces, démonstration sur des salons où la F.F.TRI. serait présente, ...) dans la limite de 8 jours effectifs (consécutifs ou non).
- Se rendre disponible auprès de la F.F.TRI. pour des sollicitations de partenaires privés ou institutionnels (conventions et séminaires, rencontres avec les collaborateurs, ...) dans la limite de 8 jours effectifs (consécutifs ou non).

L'ensemble des frais liés à ces éventuelles sollicitations seront pris en charge par la F.F.TRI. sur présentation des justificatifs (tarif fédéral en vigueur).

Le Président de la F.F.TRI. et le DTN seront les garants du bon respect de ces engagements. »

#### **4.10. Préparation terminale Londres 2012**

Stéphane ZIMMER présente un tableau permettant de visualiser la programmation individuelle de chaque athlète, semaine après semaine, jusqu'aux Jeux Olympiques. Cette présentation n'appelle aucun commentaire.

#### **4.11. Délégation technique JO**

Stéphane ZIMMER présente un tableau prévisionnel des personnes susceptibles d'intégrer la délégation technique aux Jeux Olympiques, et de se déplacer à Londres, au-delà du Staff DTN. En l'absence de Frank BIGNET, et suite à quelques interrogations, il est proposé aux membres du Bureau Directeur de solliciter directement le Directeur Technique National, si besoin.

Philippe LESCURE tient à rappeler ici qu'il a toujours fait confiance à Frank BIGNET dans ses fonctions de DTN, dans sa façon de conduire techniquement l'Olympiade, et qu'il ne souhaite pas remettre en question ses choix. Par contre, il est très attaché à la programmation d'une réunion de débriefing, à l'issue des Jeux Olympiques, afin d'évaluer la pertinence des orientations qui auront été prises, en fonction des résultats obtenus. Le Président de la Commission Nationale Sportive sera associé à ce bilan.

#### **4.12. Calendrier de mise en œuvre du projet EFT**

Jean-Michel BUNIET propose un point d'étape sur l'Ecole Française de Triathlon, et présente des exemples de fiches pédagogiques déjà réalisées. Les membres du Bureau Directeur prennent toute la mesure du travail déjà réalisé, de sa qualité, et disent leur satisfaction à voir se projet aboutir en début de prochaine olympiade. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :

- **Septembre 2011 à Septembre 2012** : Création et validation de 100 fiches pédagogiques EFT – Testing et validation des fiches pédagogiques « sur le terrain » par des clubs et des ligues.
- **Avril à Septembre 2012** : Prises de vues (photos) de jeunes triathlètes en action au sein des clubs ou ligues, afin d'illustrer les fiches pédagogiques et le catalogue des actions et conduites motrices – Construction des schémas illustrant certaines fiches pédagogiques – Rédaction du livret EFT – Construction des niveaux de certification.
- **Octobre à Décembre 2012** : Finalisation du catalogue des actions motrices et conduites motrices – Finalisation des 100 premières fiches pédagogiques EFT – Validation du livret EFT – Testing dans les clubs et les ligues des niveaux de certification.
- **Premier trimestre 2013** : Validation des niveaux de certification – Début de la validation du projet global.
- **Deuxième trimestre 2013** : Demande des devis pour l'ensemble des supports (et choix du devis retenu).
- **Troisième trimestre 2013** : Impression de l'ensemble des documents composant la mallette pédagogique.
- **Premier trimestre 2014** : Distribution des premières mallettes « Ecole Française de Triathlon ».

#### 4.13. Projet Jeunes

Jean-Michel BUNIET fait état de la réflexion sur l'évolution de la « Pratique Jeunes », issue d'une réunion de travail qui s'est déroulée les 30 et 31 mars derniers, à la fédération, à laquelle participaient des membres de la DTN, de commissions nationales, des Présidents de clubs et de ligues, des entraîneurs. Il projette un power-point très détaillé, permettant aux membres du Bureau Directeur de prendre connaissance des différents axes de réflexion relatifs à l'offre de pratique et à la labellisation fédérale.

Concernant **l'offre de pratique**, les pistes de réflexion sont les suivantes :

- Création d'un Championnat de France d'Aquathlon Benjamin
- Ouverture de la 1/2 finale des CF jeunes de Triathlon aux benjamins
- Ouverture partielle de la distance 1/2 sprint aux benjamins
- Evolution des distances « jeunes »
- Mise en place d'un mode de qualification par équipe au championnat de France de triathlon (équipes de 3 à 5 athlètes, classement sur les 3 meilleurs, Les qualifiés par équipe ne libèrent pas de place sur les quotas individuels)
- Suppression de la Coupe de France des jeunes (formule et période inadaptées)
- Evolution du championnat de France des ligues (Rééquilibrage dans la composition des équipes : 2 filles / 2 garçons, régularisation du drafting, ordre de départ...)
- Evolution des quotas pour les cadettes et juniors fille (Mutualisation des quotas Cadettes/Juniors filles uniquement en cas de quotas non remplis dans l'une des 2 catégories sur l'épreuve sélective).

Le Président LESCURE rappelle son souhait de permettre l'accès des benjamins et des minimes à des distances supérieures à celles actuellement autorisées.

Concernant la **labellisation fédérale**, les pistes de réflexion concernant l'évolution des critères de labellisation sont les suivants :

- Modifier l'exigence au niveau de l'effectif jeune et intégrer un pourcentage minimum de filles

Label	Exigences actuelles	PROPOSITIONS D'EVOLUTION
*	5 licenciés jeunes pour une 1 <sup>ère</sup> demande et 10 à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> année de labellisation	<b>15 licenciés jeunes (loisir + compétition) à l'année N-1</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues
**	15 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>25 licenciés « compétition » à l'année N-1</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues
***	30 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>30 licenciés « compétition » à l'année N-1</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues

- Modifier l'exigence relative aux taux de participation aux épreuves ou au Class Triathlon

Label	Exigences actuelles	PROPOSITIONS RETENUES
*	<u>Class Tri</u> : tests pour 50% des licenciés des catégories concernées	<b>Class Tri</b> : Tests pour au moins <b>50% de l'ensemble des licenciés jeunes</b> (« loisir » et « compétition »)
** et ***	<u>Class Tri</u> : tests pour au moins 50% des licenciés des catégories concernées  Participation aux épreuves : 50% des licenciés jeunes à 3 épreuves minimum	<b>Class Tri</b> : Tests pour au moins <b>50% de l'ensemble des licenciés jeunes</b> (« loisir » et « compétition »)  <b>Participation aux épreuves : 60% des licenciés « compétition »</b> à 3 épreuves minimum

Si ces propositions étaient acceptées, il faudrait pouvoir distinguer les licences jeune loisir des licences jeune compétition, ce qui impliquerait de créer une licence loisir jeune. Pour pouvoir appliquer ces évolutions proposées dès novembre 2013 (saison 2014), il faut pouvoir dénombrer les licences loisir jeune à la fin de la saison 2013, et il faut donc pouvoir les proposer en début de saison 2013 (novembre 2012). Pour ce faire, il faudrait qu'une Assemblée Générale Extraordinaire en valide la création et en définisse le coût avant juin 2012.

- Mieux identifier l'équipe pédagogique, préciser les coordonnées complètes, détailler le niveau d'intervention hebdomadaire...
- Modifier les modalités d'instruction des dossiers en recentrant l'ensemble du dispositif de labellisation au niveau national et en introduisant une interdiction de présenter un dossier pendant deux ans en cas de fausse déclaration. Le BDF n'est pas favorable à une remontée de toutes les demandes de labellisation au niveau fédéral et souhaite que les ligues poursuivent leurs missions actuelles en ce domaine. L'attribution des labels Ecole de Triathlon\* aux clubs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division pourrait néanmoins être vérifiée au niveau national.

Ces propositions d'évolution seront travaillées dans les différentes Commissions, pour être présentées au Comité Directeur fédéral de juin prochain.

#### **4.14. Plan de féminisation**

Jean-Michel BUNIET présente le plan de féminisation de la F.F.TRI. articulé autour de 4 axes, et 10 Actions, qui sont développés de façon détaillée, dans un power point diffusé en réunion :

✓ Valoriser la place des femmes dans le Triathlon :

- 1 Augmenter le nombre de femmes arbitres, dirigeantes et éducatrices dans les instances décisionnaires.

✓ Favoriser l'accès à la pratique pour les féminines :

- 2 Développer dans les formations fédérales des modules spécifiques liés à la pratique des féminines et à leur accueil dans les clubs.
- 3 Inciter les clubs à créer des créneaux « familles ».
- 4 Préconiser la mise en place de « départs protégés » sur l'ensemble des épreuves fédérales.

✓ Engager une communication nationale ciblée

- 5 Offrir aux féminines la possibilité d'être accueillies gratuitement dans tous les clubs durant le mois de juin : « En juin, le triathlon sera féminin ».
- 6 Développer le concours « Le triathlon c'est aussi pour elles ».
- 7 Mettre en place une vague réservée aux féminines sur le Triathlon de Paris

✓ Proposer une pratique compétitive équitable des plus jeunes jusqu'au haut niveau

- 8 Respect d'un principe d'équité entre les féminines et les hommes dans le Parcours de l'Excellence Sportive.
- 9 Développer la parité (et non la mixité) dans les épreuves par équipes pour les jeunes
- 10 Prise en compte de critères sexués dans l'Ecole Française de Triathlon (EFT) et dans la labellisation des clubs.

Il est à préciser que le Plan de Féminisation sera piloté par la Direction Technique Nationale, en collaboration avec un réseau de référent(e)s au sein des Ligues Régionales. Il trouve sa place dans le projet de Développement Durable porté par la Fédération.

Les membres du Bureau Directeur valident ces orientations et ce projet sera présenté de façon plus complète au Comité Directeur de Juin 2012.

#### **4.15. Raids**

Françoise HUOT-JEANMAIRE rappelle que la F.F.TRI. permet l'organisation sous son égide de Raids sous un label et un Pass Journée « Découverte », et interroge sur l'intérêt à développer les Raids et encadrer davantage cette pratique au niveau fédéral. Philippe LESCURE précise que la volonté fédérale a toujours été

de ne pas codifier outre mesure cette pratique, et de laisser les Organisateurs qui le souhaitent, et par ailleurs très peu nombreux, organiser des Raids sous l'égide de la fédération. Les membres du Bureau Directeur proposent que les Raids gardent la même place dans le paysage fédéral, mais que les Ligues soient attentives, au niveau des dossiers, aux différents accès, et notamment chez les jeunes.

#### **4.16. Conciliation F.F.TRI. / LOMME mutation des frères YAGOUBI**

Monsieur Francis DE JAEGHERE, Président de l'OSML TRIATHLON, a saisi la Commission de conciliation du CNOSF car il conteste la décision de la Commission Nationale Sportive visant à exonérer le club de VITROLLES du paiement des droits de formation des athlètes Sofiane et Yacine YAGOUBI en raison de leur changement de domicile. En effet, le club de Lomme précise qu'au moment où il a signé les deux demandes de mutation (fin octobre 2011), la Réglementation Générale Fédérale ne précisait pas que le club d'accueil était exonéré du paiement des droits de formation en cas de déménagement justifié auprès de la Commission Nationale Sportive.

Dans son compte rendu adressé au Président LESCURE le 28 mars dernier, le conciliateur propose :

- de déclarer dues les indemnités de formation correspondant aux mutations des athlètes Yacine et Sofiane YAGOUBI de l'association OSML TRIATHLON vers l'association VITROLLES TRIATHLON.
- de supporter pour moitié le versement de ces indemnités.

Les membres du BDF n'acceptent pas la proposition du conciliateur en l'état mais sont ouverts à une négociation à l'amiable tripartite entre la F.F.TRI., l'OSML TRIATHLON et le club de VITROLLES. La décision finale sera prise lors d'un prochain BDF.

#### **4.17. Affaires internationales**

Dominique FRIZZA représentera la fédération lors des Championnats d'Europe de Triathlon, et à l'occasion du Congrès extraordinaire de l'E.T.U. à Eilat (Israël). Dominique FRIZZA a été destinataire de deux courriers, émanant du Président de l'E.T.U. et de son avocat, dans lesquels il est signifié que la programmation de ce Congrès extraordinaire est anticonstitutionnelle. Si le Bureau Directeur fait part de son inquiétude quant à la forme de ce Congrès, les membres soutiennent de façon unanime la candidature éventuelle de Denis JAEGER, en cas d'élection au cours de cette instance.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
Président

**Patrick SOIN**  
Secrétaire Général